



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

**11/04/2019**

Dossier complet le :

**11/04/2019**

N° d'enregistrement :

**F09319P0127**

### 1. Intitulé du projet

AMÉNAGEMENT DU SITE DES CHAMPS D'ODDOU À SAVINES-LE-LAC

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SET

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Luc GUYO

RCS / SIRET

4 8 1 4 1 9 8 1 0 0 0 0 2 5

Forme juridique

SARL

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39a	Travaux et construction qui créent une surface de plancher ou emprise au sol comprise entre 10 000 et 40 000m <sup>2</sup>
14	ouvrages dans un espace remarquable du littoral
6a	construction d'une route inférieure à 3km

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet intervient sur la commune de SAVINES-LE-LAC sur le site dit des "CHAMPS D'ODDOU" sur le coté nord du lac de SEPPE-PONÇON.

Il prévoit la réalisation d'environ 200 logements répartis en 6 bâtiments principaux (dont un avec une partie "accueil" et services)  
Le projet destiné à l'habitation comprend une grande diversité de logements dont une partie en logements sociaux.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont multiples :

- aider au développement économique de la commune en offrant des possibilités d'installation nouvelles sur cette rive du lac (le coté sud, reconstruit après l'immersion de la ville ancienne, étant proche de la saturation)
- réaliser un projet intégré au paysage, (paysage tour à tour travaillé par l'homme et la nature)
- réaliser un projet aux formes et matières simples et lisibles jouant avec l'échelle du paysage (évitant le "mitage" de la zone)

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet s'adapte à la topographie et aux caractéristiques du site :

il ne prévoit pas de sous sol ni de travaux d'infrastructure importants.

Un dispositif de terrasses/socle permet au projet de s'adapter aux variations du terrain naturel et non pas l'inverse.

Les fondations seront ponctuelles (pieux ou micro pieux).

La structure générale sera réalisée en béton ou mixte (métal/béton)

Le traitement paysager des abords immédiats des bâtiments, comme la plantation des terrasses privatives ou communes sont parties intégrantes du projet et réalisées au fur et à mesure.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet est essentiellement consacré à l'habitat. Accompagnant ces logements, il est prévue une petite zone accessible au public destiné à l'accueil général de la résidence, un petit commerce de proximité, une salle de réunion et un cabinet médical. Ces services ont davantage vocation à diminuer les flux, il ne devrait donc pas générer de nuisances.

La commercialisation visera des résidents permanents habitant "réellement" sur place.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un premier projet avait été étudié sur le site en 2012/2013. Il avait été approuvé par la commission des sites en novembre 2013 et avait donné lieu à une étude d'impact présentée à la DREAL avant finalisation.

Le PLU de la commune ayant été annulé le projet a été suspendu.

Sur la base du nouveau PLU adopté par la commune de Savines-Le-Lac un nouveau projet a été étudié n'intervenant plus que sur la partie supérieure du site des champs d'Oddou actuellement cultivée.

Ce projet a fait l'objet d'une demande de permis de construire en cour d'instruction.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
total des unités cadastrales du projet :	40 860 m <sup>2</sup>
Surface plancher créée :	18 000m <sup>2</sup>
L'emprise au sol des 6 bâtiments :	11 330m <sup>2</sup>
Hauteur des constructions par rapport au terrain "amont" 14m maximum, "aval" de 14 à 17m environs (avec dispositif de socle terrasse évoqué ci avant)	
Largeur des voies d'accès :	6 mètres
surface totale voiries, stationnements et allées	9 000m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Ste dit "Champs d'Oddou"  
05 160 Savines-Le-Lac  
HAUTESALPES

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 6 ° 23 ' 11 " E Lat. 44 ° 32 ' 20 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone ZNIEFF Terre 2 NB: voir les cartes de situation des zones implantation du projet
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est riveraine du Lac de Serre-Ponçon supérieur à 1 000 hectares.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Savines-Le-Lac est située dans l'air d'adhésion du Parc National des Ecrins.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN prescrit en mai 2018
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le site est situé à : - 2,3km environ du site Natura 2000 du bois de Morgon-Forêt de Boscodon_Bragouse FR9301523 - 4,3 km environ du site Natura 2000 du site Natura 2000Pdlit Pic de Chabrières FR9301509
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé à 7,9km environ du site classé le plus proche, à la plaine dite "sous le roc"

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les flux des masses d'eaux souterraines ne seront pas affectés. (le projet ne prévoyant pas de sous-sol ni ouvrages en infrastructure importants) NB : Le projet sera par ailleurs suivi par un bureau d'hydrogéologie
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de sous-sol et l'insertion de chaque bâtiment est pensé en fonction de la pente naturelle du terrain. Les terres végétales de surface sous les zones construites seront réutilisées en fin de chantier dans les zones de jardin et de pairie.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-Les bâtiments prévus sont essentiellement situés sur des surfaces cultivées ou anciennement cultivées. -Comme exprimé ci-avant les bâtiments s'adaptent aux variations du terrain naturel et préserve la topographie générale du site. -Le projet n'intervient pas sur les zones boisées et/ou de très forte pente (ces zones étant de boisement récent, Pin Noir principalement développées au détriment de la faune locale).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le nouveau projet plus modeste que le projet initial est désormais limité à la partie supérieure du site actuellement cultivé et ne devrait pas intervenir sur des zones d'habitat d'espèces protégées.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura aucun impact sur les zones à sensibilité particulière et notamment sur les zones Natura 2000
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'impact sur les espaces agricoles reste modéré. Les terrains agricoles consommées par le projet représentent 0,99% de la totalité des espaces agricoles de la commune.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon la carte d'environnement, industrie et risques en région PACA : barrages d'énergie CROTS et Embrum
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone des Champs d'Oddou est peu concerné par les risques par rapport au reste de la commune. Elle n'est ainsi pas concernée par les risques d'inondation et d'avalanche. La zone n'est pas concernée par des aléas forts, mais uniquement par des aléas faibles à moyen : -affaissement de terrains : aléas faible -glissement du terrain : aléas faible à modéré -chute de blocs : aléas faible à modéré sur la partie de la zone
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet génère une augmentation du trafic sur la partie basse de la RD41. L'impact sera cependant plus limité par rapport au projet initial qui avait fait l'objet d'une étude favorable de la part du département.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En dehors de la phase de chantier, le projet n'est pas source de bruit ou nuisance sonore.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera source des émissions lumineuses modérés dans le cadre de la construction des bâtiments d'habitation.</p> <p>L'impact sur le voisinage (village de Picoune), reste à estimer, il sera cependant amoindrie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-la situation du projet - en aval et en contre bas des villages situés sur la colline</li> <li>-l'orientation du projet où les appartements sont situés face au lac et vers le versant de la colline</li> </ul>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit la création d'un système secondaire de rétention d'eau afin de renforcer l'absorption et d'amortir la "perte" du terrain dans l'emprise des constructions. Cette eau sera ensuite utilisée en partie par les habitants et en partie relâchée à faible débit dans le sol.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets de chantier seront traités dans le centre spécialisé, le plus proche du site.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre la production de déchets ménagés et médicaux. Des containers enterrés à l'entrée du site seront présent en nombre suffisant pour permettre le tri et l'évacuation des déchets relatifs aux activités humaines du site.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Notre projet influencera naturellement le paysage. Les réflexions et dispositions adoptées (voir pièces jointes du dossier) visent à une insertion la plus "douce" possible : -l'adaptation des constructions au terrain -les proportions et les articulations des bâtiments (volumes basses et étendues) - le choix des matériaux (pierre, béton gris et bois) qui vieillissant s'intégreront d'avantage au paysage (oxydation du bois, porosité de la pierre)...etc.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réduction de surface cultivable sur le secteur des champs d'Oddou sera compensée par la mise en culture de nouvelles zones pour des surfaces supérieures. En dehors de cela le projet ne modifiera aucune activité humaine sur le secteur.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

D'un point de vu général :

le projet est conçu en faveur de préoccupations environnementales fortes relatives à tout projet d'architecture actuel : d'un point de vu énergétique (thermiquement performant, production d'eau chaude sanitaire par panneaux solaires, exposition orientation), de la gestion des eaux ( bassin de rétention pour favoriser une absorption naturelle des eaux pluviales dans le sol), intégration au paysage (limite des hauteurs bâti, traitement en terrasse et toits végétalisés)

Plus précisément sur le site :

- les bâtiments prévus "épargnent" les zones boisées ou d'affleurement rocheux
- les constructions ne prévoient pas de sous-sol et sont calés de façon à ne pas modifier la topographie à les caractéristiques générales du site
- le projet espère rétablir et favoriser le maintien d'espèces et de faunes locales (sauvetage et réimplantation des Pin Sylvestre, préservation de zones de promenade non modifiées etc..)
- le projet s'accompagne naturellement d'une réflexion environnementale forte en concertation étroite avec les services et autorités : la commune , la DDT, l'Architecte des Bâtiments de France etc...

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le nouveau projet très réduit par rapport au projet initial n'intervient plus sur les zones de friches naturelles qui se sont développées sur les parties inférieures du site.

Les bâtiments et aménagements sont implantés sur les parties du site actuellement en culture (la réduction des surfaces de culture étant compensé par l'ouverture de nouvelles zones décidés par la commune) Enfin le projet ne nécessite pas de déboisement ou abattage d'arbres.

Compte tenu de ces éléments, nous ne pensons pas que le projet nécessite d'étude d'impact. Le cas échéant une mise à jour de l'étude d'impact liée au projet initial pourra être rédigée. Le contenu de cette mise à jour devant être déterminé en concertation avec la DREAL.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
PC11 Rapport Environnemental hiver 2018 joint à la demande de permis de construire
PC11-A Note de présentation du dossier et historique du projet et du site
PC11-B-1 Cerfa 14734*03 Demande d'examen au cas par cas
PC11-B-2 Annexe n°1 au Cerfa 14734 de demande d'examen au cas par cas
<del>PC11-C Dossier de pièces annexes obligatoires à joindre à la présente demande d'étude au cas par cas</del>
PC11-D Avis de la commission des sites du 24 mars 2016
PC11-E Note d'actualisation sur les enjeux environnementaux et l'intégration du projet printemps 2019
PC11-F Première phase d'étude botanique complémentaire sur les orchidées printemps 2019

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Montreuil

le, 10 avril 2019

Signature



cliquant sur le cadre ci-dessus